Compte rendu de séance Séance du 30 Mars 2014

L' an 2014 et le 30 Mars à 10 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

<u>Présents</u>: Mmes: MAURICE Micheline, POUVESLE Christiane, VAN PARYS Liliane, MM: DELBOVE Didier, DESCHAINTRE Robert, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, NANDROT Paul, PIFFRET Bruno, SAVE Joël, ZOLTY Xavier

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

Présents : 11

Date de la convocation: 24/03/2014 Date d'affichage: 24/03/2014

A été nommé(e) secrétaire : DHE Rodolphe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS -REPRESENTANTS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES -REPRESENTANTS SYNDICATS ET COMMISSIONS -INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS -

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La éance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NANDROT Paul, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Monsieur DHE Rodolphe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Election du Maire : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Election du Maire: Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappellé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7, du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scurtin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CANDIDAT : Monsieur SAVE Joël

SUFFRAGES EXPRIMES: 11

Suffrages blanc ou nul: 1

Pour: 10

Monsieur SAVE Joël a été proclamé maire et a été immadiatement installé.

Election des adjoints:

Sous la présidence de monsieur SAVE Joël élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122.2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 2 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de

Election du premier adjoint

CANDIDATS: Madame VAN PARYS Liliane Monsieur ZOLTY Xavier

SUFFRAGES EXPRIMES: 11

Madame VAN PARYS Liliane: 8

Monsieur ZOLTY Xavier :

madame VAN PARYS Liiane a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint:

CANDIDAT: Monsieur DELBOVE Didier

SUFFRAGES EXPRIMES: 11 monsieur ZOLTY Xavier: 1

Blancs ou Nuls : 2

Monsieur DELBOVE Didier: 8

Monsieur DELBOVE Didier a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REPRESENTANTS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Suite à l'élection du maire et des adjoints, Monsieur SAVE Joël et Madame VAN PARYS Liliane sont élus comme délégués communautaires

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REPRESENTANTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, el conseil municipal a été désigné ses délégués comme suit:

SIVOM : Monsieur GACQUERE Alain Monsieur PIFFRET Bruno

SIAEB: Madame MAURICE Micheline Monsieur DELBOVE Didier

SIAEP: Monsieur NANDROT Jean-François

Monsieur ZOLTY Xavier

suppléants : Monsieur DHE Rodolphe
madame MAURICE Micheline

SIEEEN: Madame VAN PARYS Liliane Monsieur PIFFRET Bruno

SIVS: Monsieur SAVE Joël

Madame VAN PARYS Liliane suppléants : Monsieur GACQUERE Alain Monsieur DHE Rodolphe

SITS: Monsieur DELBOVE Didier Madame POUVESLE Christiane

COS: Madame VAN PARYS Liliane Madame MAURICE Micheline

COMMISSIONS:

Travaux: Messieurs DHE - NANDROT - PIFFRET - SAVE - ZOLTY

Madame POUVESLE

Bois-Forêts: Messieurs DESCHAINTRE - DELBOVE - DHE - SAVE - ZOLTY

Chemins - Cimetière : Messieurs DHE - GACQUERE - NANDROT Madame POUVESLE

Fleurissement : Messieurs DESCHAINTRE - PIFFRET Mesdames MAURICE - POUVESLE

Fêtes et cérémonies : Messieurs GACQUERE - PIFFRET Mesdames MAURICE - POUVESLE

Communication: Messieurs PIFFRET - ZOLTY

Mesdames POUVESLE - VAN PARYS

CCAS: Monsieur GACQUERE

Mesdames MAURICE - POUVESLE - VAN PARYS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indeminités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer,

Le conseil municipal, vu le code général des collcetivités territoriales, notamment ses articles l2123-20 à L2123-24,

Considérant que l'article I2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminier le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints

Décide qu'à compter du 01 avril 2014

Maire : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 Adjoints : 4.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciare de la fonction publique 1015

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 11:20

En mairie, le 01/04/2014 Le Maire

Joël SAVE